

**LETTRÉ D'INFORMATION POUR L'INSCRIPTION
AUX ÉPREUVES DE SÉLECTION DE LA FORMATION AIDE-SOIGNANTE
RENTÉE SEPTEMBRE 2022**

Conformément à l'arrêté du 7 Avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture.

Le nombre de place pour la rentrée de septembre 2022 est fixé à 46. La sélection est ouverte à **partir du Lundi 17 Janvier 2022**.

Votre dossier doit être retourné au **plus tard le Lundi 13 Juin 2022** :

- Par envoi postal, cachet de la poste faisant foi (courrier recommandé avec accusé de réception de préférence),
- Par dépôt au secrétariat contre émargement :
à l'IFAS de Châtillon-sur-Seine – 2 place Marcel Pagnol
ou
à l'IFSI de Semur-en-Auxois, 3 bis Avenue Pasteur.

Le dossier doit comporter :

- 1- Une pièce d'identité recto-verso.
 - 2- Une lettre de motivation **manuscrite**.
 - 3- Un curriculum vitae.
 - 4- Un document **manuscrit** relatant selon le choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit un projet professionnel en lien avec la formation. Ce document n'excède pas 2 pages.
 - 5- Copie des originaux de vos diplômes ou titres traduits en français.
 - 6- Copie de vos relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires.
 - 7- Selon votre situation, les attestations de travail accompagnées éventuellement des appréciations et stages et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs).
 - 8- Pour les ressortissants hors union européenne, une attestation de niveau de langue française requis C1 et un titre de séjour valide pour toute la période de formation.
 - 9- Vous pouvez joindre tout justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (association, sportif, etc...) en lien avec la formation aide-soignante.
 - 10- 2 enveloppes 10,5x22cm timbrées au tarif rapide en vigueur avec votre nom/prénom et votre adresse.
- Demande d'aménagement de scolarité (handicap, maladie chronique, sportif de haut niveau...) pour l'année 2022-2023 :
Oui → joindre les justificatifs lors de la rentrée
Non

A l'issue du dépôt de votre dossier, vous serez convoqué pour un entretien oral.

La sélection des candidats est effectuée par un jury composé d'un binôme.

Le résultat de la sélection vous sera notifié par courrier et un affichage des résultats aura lieu le **Vendredi 24 Juin 2022 à 14 heures** à l'IFAS de Châtillon-sur-Seine et à l'IFSI de Semur.

Conformément à l'article 8 de l'arrêté du 7 avril 2020, les candidats admis ont jusqu'au 4 juillet 2022 pour confirmer leur rentrée (cachet de la poste faisant foi).

La date de la rentrée sera communiquée à la confirmation de l'inscription.

L'admission définitive est subordonnée à la production d'un certificat médical établi par un médecin agréé et de vos attestations de vaccinations à jour conformément à l'arrêté du 7 avril 2020.

Pour tout renseignement complémentaire,
vous pouvez adresser un mail au secretariat.ifas@ch-semur.fr ou appelez le 03.80.81.84.44